

GARIÉPY, Raymond, *Les Seigneureries de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts*. Cahiers d'Histoire, no 27, La Société Historique, Québec, 1974. 0,230 x 0,150 m. 216 p.

Lucien Campeau

Volume 29, numéro 1, juin 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303424ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Campeau, L. (1975). Compte rendu de [GARIÉPY, Raymond, *Les Seigneureries de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts*. Cahiers d'Histoire, no 27, La Société Historique, Québec, 1974. 0,230 x 0,150 m. 216 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29(1), 104–105. <https://doi.org/10.7202/303424ar>

GARIÉPY, Raymond, *Les Seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts*. Cahiers d'Histoire, no 27, La Société Historique, Québec, 1974. 0,230 x 0,150 m. ; 216 p.

La première période de la colonisation de la Nouvelle-France sort heureusement de l'ombre où l'a trop souvent reléguée la négligence des historiens. Elle se révèle d'un intérêt insoupçonné. L'ouvrage de M. Gariépy contribue très efficacement à éclairer l'œuvre de colonisation, et plus spécialement la contribution de la compagnie de Beaupré au développement de notre pays. Cette compagnie, formée par huit associés de la grande compagnie de la Nouvelle-France, se donna pour rôle particulier de mettre en valeur une partie du territoire. Elle obtint à cet effet la possession féodale de la côte de Beaupré, depuis la rivière Montmorency jusqu'à la baie Saint-Paul, et aussi de l'île d'Orléans tout entière.

Par une analyse minutieuse des actes relatifs au terrier des deux seigneuries conjointes, l'A. décrit fort bien l'œuvre d'implantation d'une population sous l'égide de la compagnie de Beaupré de 1636 à 1668, c'est-à-dire jusqu'au moment où Mgr de Laval eût tout le territoire en sa possession. Un second chapitre est consacré à l'histoire du bailliage de Beaupré et de l'île d'Orléans jusqu'à la conquête; on y voit bien que l'organisation d'une seigneurie, même au plan judiciaire, n'est pas un vain mot. Suit, dans un troisième chapitre, la liste des terres de la côte de Beaupré avec l'histoire diplomatique de chacune pour tout le régime français. Le quatrième chapitre fait une liste semblable pour les terres de la baie Saint-Paul. Les terres de l'île d'Orléans n'ont pas donné lieu à un travail semblable, à cause des études déjà publiées de Léon Roy sur ce sujet. La multitude des informations

historiques, économiques, sociales, généalogiques, qui sont tirées de la documentation, éclaire richement l'histoire de cette partie essentielle de la colonie. Sans oublier le grand service rendu par le *Terrier* de M. Trudel, on souhaiterait une recherche aussi fouillée pour le plateau de Québec depuis le cap Diamant jusqu'à Cap-Rouge, réservé d'abord en censive immédiate par les Cent-Associés. On aurait alors un tableau complet de l'intérêt montré par les associés de la grande compagnie au peuplement effectif de la colonie. Ces deux territoires, en effet, ont été le berceau de la Nouvelle-France.

Dans une étude aussi précise, il ne peut manquer de se glisser des erreurs de détail. Elles n'affectent pas la qualité de l'ensemble. L'une d'elles porte sur Noël Juchereau des Chastelets. Quoi qu'on ait dit (Vachon, DBC I: 414), Juchereau n'était pas un actionnaire des Cent-Associés; du moins, il n'apparaît comme titulaire d'une part dans aucune liste connue. De même, nous ignorons l'existence d'un syndicat de huit membres administrant la grande compagnie après le désastre de Roquemont, dont Juchereau aurait été le représentant (*ibid.*). Les Cent-Associés ont toujours été gouvernés par les douze directeurs prévus par la charte. Quant à la part de la compagnie de Beaupré assignée à Juchereau en 1636 et 1638 (p. 17-19), elle est apparemment l'une des deux de Jean Rozée, possédées encore par les héritiers de ce dernier en 1664. Juchereau n'aurait jamais définitivement acquis la sienne. Autre lapsus (p. 38 n. 45), Charles d'Ailleboust n'était pas le fils du gouverneur Louis d'Ailleboust, mais son neveu. M. Gariépy écrit régulièrement Bernereau pour Bernesault, qui est le surnom de Georges Berruyer dans les listes des Cent-Associés. Jacques Berruyer de Manselmont, l'un des associés primitifs (no 22) de la grande compagnie, acquit aussi une des huit parts de celle de Beaupré. Son frère, Georges de Bernesault acheta la part de Louis de La Court (no 57) dans la grande compagnie. Jacques de Manselmont mourut en 1657 et son fils Jacques, prêtre, hérita de tous ses biens sous bénéfice d'inventaire. L'héritier transporta à sa tante et à son cousin André Berruyer de Bernesault, respectivement veuve et fils de Georges, la part de son père dans la grande compagnie. La participation à la compagnie de Beaupré accompagnait l'autre, semble-t-il, puisque les héritiers de Bernesault vendront leur huitième à Mgr de Laval en 1668. Ce ne sont là que des poussières, qui n'entament en rien l'appréciation admirative que nous avons pour ce travail bien fait et grandement utile.